

Rapport provisoire du Comité de surveillance du PERP dénommé « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » distribué par les agences de BNP Paribas

RAPPEL

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie et d'épargne retraite auprès de CARDIF et d'ASSUVIE, Compagnies d'assurance proches de BNP Paribas et de Groupama. L'UFEP a également le statut de GERP pour la souscription des PERP.

La loi a organisé son indépendance notamment à travers la composition des Comités de Surveillance des PERP. Pour garantir cette indépendance, 50% au moins des membres de ce Comité, élus par l'Assemblée Générale des adhérents, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant au PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a pour mission de vous représenter auprès de la Compagnie d'assurance CARDIF et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel consultable sur le site de vote et sur le site de l'association.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »

M. Patrick JOACHIMSMANN, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité,

Mme Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU, personnalité qualifiée, ex-médiatrice auprès du réseau France de la banque BNP Paribas, membre de l'Association nationale des médiateurs et du Club des médiateurs de services au public,

M. Jean-Louis CAYROL, adhérent, ancien délégué général de l'association,

M. Michel JOUY, adhérent rentier, Ingénieur de formation il a occupé divers postes de Direction au sein du Groupe de BTP SPIE,

M. Christian VOLLE, adhérent, ancien banquier spécialiste de la gestion de portefeuilles d'actifs financiers.

EXTRAIT DU RAPPORT SPÉCIFIQUE DE VOTRE COMITÉ DE SURVEILLANCE (*)

Les principales informations

Le présent document fera l'objet d'une mise à jour après l'arrêté des comptes de l'assureur au 31/12/2021. Elle sera mise en ligne sur le site de vote et sur le site de l'UFEP.

Nombre d'adhérents au Plan d'Épargne au 30 septembre 2021 : 9 8709 dont **2 777** en phase de rente. Le nombre d'adhérents continue de diminuer dans un contexte où la commercialisation du produit a cessé avec pour corollaire l'absence de nouvelles adhésions en phase Épargne. À noter que **5 039** sorties de la phase Épargne se ventilent en **332** décès, **3 133** rentes ou versements uniques substitués à la rente et **1 574** rachats exceptionnels ou transferts dont transferts sortants internes vers les PERin.

Encours des capitaux gérés au 30 septembre 2021 : 639 M€ (659 fin 2020) répartis à raison de 60% sur le fonds en euros cantonné du Plan et de 40% sur les supports en unités de compte dont une part importante sur la SICAV BNPPARIBAS PERSPECTIVES. Dans les 60% investis sur le fonds en euros, 88 M€ correspondent aux capitaux des rentes en service qui sont obligatoirement gérées dans ce support.

(*) Rapport définitif consultable sur le site de vote et disponible en version papier sur demande écrite qui doit être envoyée à l'adresse postale de l'UFEP à partir du 1^{er} avril 2022.

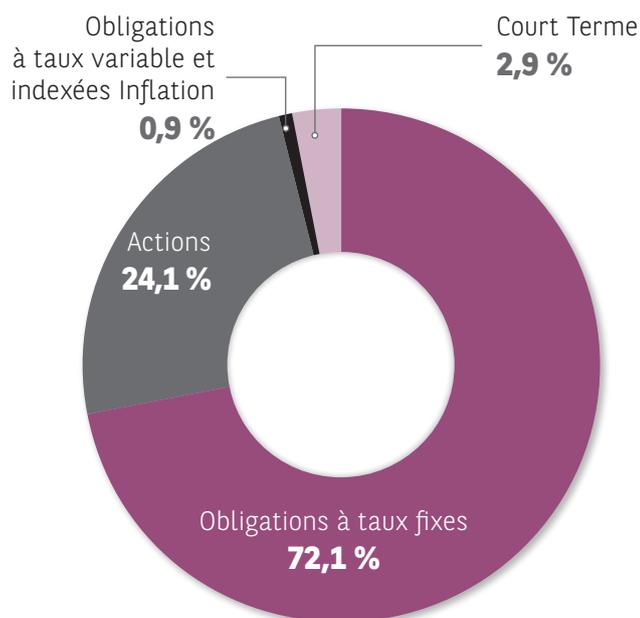
Sorties des PERP de moins de 2 000€ (loi Sapin II)

Dans le cadre de la loi Sapin votée en 2016 et sous réserve du respect de certaines conditions fixées dans la loi, les PERP de faibles montants peuvent faire l'objet d'un rachat exceptionnel. En 2021 il a été enregistré 2530 sorties de ce type.

Fonds en euros cantonné

- Les encours en **valeur boursière** du fonds en euros s'élèvent au 30 septembre 2021 à 523 M€ en baisse de 2,2% par rapport au mois de décembre 2020 (535 M€).
- Ces derniers mois la part des actions a fortement progressé à 24,1% (+3,5%) à l'inverse de l'année dernière (-2,7%) au détriment de la poche obligataire (taux fixe + court terme) qui passe de 78,6% à 75% (soit -3,6%). Cette évolution fait remonter très fortement la sensibilité au risque Action tout en améliorant le potentiel de rendement. Son corollaire est bien entendu l'affaiblissement de la sensibilité au risque de Taux.
- Dans le détail on constate au sein des produits obligataires, une relative stabilité de la part des emprunts d'Etats et des obligations d'entreprises et parmi celles-ci le secteur financier représente toujours 22% du total.
- La qualité du portefeuille des obligations demeure bonne avec une notation (ou rating) « A » sans changement.
- L'exposition aux emprunts d'Etats représente 36% de l'encours global du fonds en valeur boursière. Ils sont en voie d'accroissement en contrepoint de la baisse des obligations du secteur privé.
- La gestion du Euro cantonné dispose encore des marges de manœuvre nécessaire à une gestion active dynamique.

Capitalisation du fonds euros en valeur boursière: 523 M€



UFEP Association d'épargnants, partenaire de CARDIF et d'ASSUVIE - Régie par la loi de 1901 et les articles L.141-7 et R.141-4 du Code des Assurances / Agrément GERP sous le n° 437 498 652/GP61 auprès de l'ACPR, articles L.144-2 et R.144-4 à R.144-17 du Code des Assurances Siège social et bureaux : 1 rue des Fondrières, 92728 NANTERRE - contact@ufep.fr - INSEE : 437 498 652 000 35

Traitement des réclamations

À la suite d'une demande de l'UFEP sur l'approche exhaustive du sujet « Réclamations » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales sont maintenant remontées au Comité de Surveillance et à partir du mois de mars 2022 seront également prises en compte les réclamations écrites reçues par le réseau de la banque BNP Paribas.

A fin septembre 2021, on enregistre 267 réclamations écrites. Sur les 3 dernières années, le nombre de réclamations est passé de 196 en 2019 à 270 en 2020 et **355** attendues pour 2021.

Pour l'ensemble des PERP de l'assureur CARDIF (vision globale) 1710 réclamations orales sont répertoriées au 30/09/2021. Le principal reproche (plus de 70% des réclamations) réside dans les délais de traitement jugés trop longs et peu transparents.

Il faut aussi noter que l'importance prise par les transferts entrants et sortants liés aux nouveaux produits de retraite PERin fait l'objet d'un « Focus » particulier. Un groupe de travail chez l'Assureur étudie le sujet qui dépend en grande partie d'accords avec les assureurs et les banquiers de la place.

Principales unités de compte utilisées

Les Adhérents ont choisi 71 supports en UC mais la SICAV BNP Paribas Perspectives avec une douzaine de compartiments représente 74% de l'encours des supports en UC avec un poids de la partie Long Terme de 60%.

Versements reçus et frais pratiqués

À fin septembre le montant des versements bruts effectués en 2021 s'élève à 17 M€. Le montant des frais prélevés sur ces versements a été conforme à ce qui est prévu aux Conditions Générales du contrat.